

Gazette Roubaissienne

LE 10 MARS 1913, 20^e ANNEE, N° 100
TELEPHONE N° 100

LE BIEN D'AUTRUI

La nommée Marguerite Godé, 22 ans, domiciliée chez M. Jules Sissac, 21 ans, rue de la Paix, 10, a été arrêtée par la police pour avoir volé un sac de farine de 100 livres, appartenant à M. Ernest Verbeke, 29 ans, demeurant au 10, rue de la Paix.

DES OMNES

Mme Hurballe, 23 ans, domiciliée chez M. Jules Sissac, 21 ans, rue de la Paix, 10, a été arrêtée par la police pour avoir volé un sac de farine de 100 livres, appartenant à M. Ernest Verbeke, 29 ans, demeurant au 10, rue de la Paix.

ROUBAISIENNE ET TIR NATIONAL

Officier de semaine : M. le capitaine Levoque.

Aujourd'hui dimanche 2 mars, au stand de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures, de 12 heures à 2 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Mardi 4, de 8 à 10 heures, gymnastique au local de la Roubaissienne.

La coopérative « La Paix » rappelle aux camarades qui désirent vendre des chapeaux au local de la Roubaissienne, que le local est ouvert de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Le 2 mars, au local de l'Aéro-Club, concours de tir, de 8 heures à 10 heures, de 10 heures à 12 heures.

Indemnités de résidence.

Le conseil est appelé à donner son avis sur le vœu du conseil général concernant l'augmentation du taux des indemnités de résidence. Le conseil a émis un avis favorable sur le taux proposé. Mais considérant que la dépense serait de 12.800 au lieu de 7.100 francs, le conseil propose que cette augmentation soit à la charge de l'Etat ou son minimum budget et les charges d'assistance toujours grossissantes.

Personnel enseignant, réclamations.

Quelques membres du corps enseignant contestent certaines indemnités. Le conseil municipal maintient les délibérations prises antérieurement, ces délibérations sont ses côtés Vneland et Wittebolle, admettent de faire.

Plaques de rues.

Le conseil autorise l'administration municipale à rechercher les prix les meilleurs, pour les plaques de rues, en émettant de même pour les numéros les plaques actuelles sont illisibles.

Indemnités d'alignement.

Une somme de 405,55 sera payée à M. Decotignies, pour une parcelle de terrain de 81 m. 11, rue des Ogiers.

M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

Le conseil donne connaissance d'une lettre de M. Leclercq-Deloutre à qui la ville réclame une indemnité d'alignement des terrains rue de la Gare, dit avoir payé à la maison Hôlder, la ville poursuit M. Leclercq-Deloutre.

LES SUITES D'UN ACCIDENT D'AUTO

Le 19 janvier dernier, un accident sur la chaussée du cadavre d'un homme, Pierre Duchesne, 70 ans, qui, sans nul doute possible, avait été victime d'un accident d'auto.

M. Edmond Vandermeersch, 28 ans, industriel à Roubaix, boulevard Montcaumon, fut impliqué dans cet accident. Toutefois l'accusation ne lui était pas imputable.

En conséquence, M. Gobert, juge d'instruction, a rendu un non-lieu en sa faveur.

SAYON N.-D. de la TRELLE

Sayon sur pour le linge et le ménage avec soie et parfum. Victor VASSEUR.

POUR UNE AFFAIRE D'ATELIER

Le 27 février dernier, le nommé Benoit Julien, 21 ans, commerçant, 22, rue de Valenciennes, fabricant de toile d'emballage, demeurant à Tourcoing, rue de Menin, 18, venait de quitter l'atelier de son patron, quand, rue de Valenciennes, il fut abordé par un individu qui, après lui avoir reproché son attitude à l'égard de son fils, commença à le menacer et à le frapper à la tête.

Le sieur Benoit a déposé une plainte contre les mains de M. Guichard, commissaire de l'arrondissement, qui a dressé procès-verbal à la charge de l'individu.

AUTOMOBILISTES, PAS TROP VITE

Une contravention a été dressée hier à une heure et demie de l'après-midi contre le propriétaire de l'automobile 335 D 4, qui passait boulevard Gambetta à une vitesse de 50 kilomètres à l'heure.

UN BRUTAL

Le sieur Cyrille Deschamps, 25 ans, domestique, demeurant à Tourcoing, rue de Valenciennes, 27, a été l'objet d'une contravention pour avoir, le 26 février, à six heures du soir, rue Soufflot, donné des coups à Allard Polyné, 26 ans, soigneur, rue de la Croix-Rouge, 139.

THEATRE MUNICIPAL

Aujourd'hui dimanche 3 mars, grande matinée à 3 heures 1/2. 1. LES ESPÉRANCES, comédie en un acte; 2. CALLEJERIA RUSTICANA, opéra en un acte et deux tableaux; 3. LES FÊTES DE LA MARIAGE, comédie en deux actes; 4. LES FÊTES DE LA MARIAGE, comédie en deux actes; 5. LES FÊTES DE LA MARIAGE, comédie en deux actes.

PHARMACIENS DE GARDE

Sont de garde aujourd'hui dimanche 3 mars de midi à minuit : M. Lecomte, 27, rue de Valenciennes; M. Lecomte, 27, rue de Valenciennes; M. Lecomte, 27, rue de Valenciennes.

LES GREVES

Chez Mme veuve Vandenberghe-Deschamps, la grève est terminée, les boulangers grévistes ont repris le travail ce matin aux anciennes conditions.

STAT-CIVIL

Naissances : Villiers Marcel, rue d'Anvers, 71; Delcroix Ernest, rue de Valenciennes, 122; Duvivier Louis, rue de Valenciennes, 122; Duvivier Louis, rue de Valenciennes, 122; Duvivier Louis, rue de Valenciennes, 122.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SAINT-ANDRÉ
CHUTE MORTELLE. — Le 14 février dernier, un jeune homme d'une vingtaine d'années, Vincent Gillon, tombait à Saint-André, d'un camion conduit par un cocher demeuré inconnu. Le malheureux fut écrasé par les roues du véhicule et mourut peu de temps après.

Les renseignements sur la mort de Vincent Gillon, qui vient de la chute par un non-lieu, faute d'informations qui permettent de poursuivre qui ce soit.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

GLAGEON
LES BENTES DES OUVRIERS. — M. René Poirier, âgé de 35 ans, rattacher chez M. Louis Hubert, fabricant, au 10, rue de Valenciennes, a été arrêté par la police pour avoir volé un sac de farine de 100 livres, appartenant à M. Hubert.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusionnée par un coup de marteau. Quelques jours de repos.

Marc Legu, 15 ans, apprenti aux établissements Casoret, demeurant à Beaurains, a eu un doigt de la main droite contusionné par la chute d'une barre de fer.

VRESSE. — Vendredi vers minuit, Bachellet Jean, 28 ans, charbonnier à Isel-les-Esquerches, vint à Arras en vélo, voulant regagner sa demeure par la même route; mais il avait trop bu et ne pouvait maintenir l'équilibre sur sa machine; il tomba et se blessa assez grièvement à la tête. Il fut ramené par la police, il fut conduit à l'hôpital, où il a reçu les soins de son médecin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES
LES OMBRES DE M. GOBERT
Les funérailles de M. Jules Gobert, juge d'instruction, auront lieu mardi prochain, à dix heures et demie du matin.

ARRONDISSEMENT DE TOURCOING

TOURCOING
LA GUERRE ENTRE CARS ET AUTOS
Rue Royale
Une automobile de la maison Delagault, conduite par M. François Brunque, 32 ans, demeurant hier samedi, vers trois heures, rue Royale, venant de la rue Doudin, lorsqu'elle fut tamponnée par le car N° 624, qui arrivait à ce moment.

Dans la collision qui fut des plus violentes, l'automobile fut projetée dans une plume de fumée et le blessé reçut les soins d'un docteur qui diagnostiqua une fracture de crâne.

Le malheureux a été conduit d'urgence à l'hôpital de la Charité où l'on craint fort qu'il ne passe pas la nuit.

Mme Cuvillier a été prévenue de l'accident de son mari avec tous les ménagements d'usage.

ARRONDISSEMENT DE SAISON

SAISON
LA FLEUILLE D'ÉTAIN
Dimanche 10 mars, à 3 heures, dans la salle des fêtes de l'Université, l'Union Dramatique de Saison donnera l'« Avarice », comédie en 5 actes de Molière, au profit de l'œuvre des Colonies de vacances.

M. Labastie, agrégé de lettres, professeur au lycée Faidherbe, fera une conférence sur l'œuvre de Molière.

On trouvera des cartes à la Librairie Tallandier, 5, rue Faidherbe, chez M. Cacan, 55, rue de Valenciennes, et au siège, 25, rue Jacquemans, Saison.

ARRONDISSEMENT DE SAISON

SAISON
L'INDELICAT EMPLOYÉ
Le sieur Noël Verleyen, 18 ans, employé à la maison de M. Louis Rognaert.

Verleyen a dérobé des marchandises et de l'argent à M. Rognaert, est repéré par M. Gobert, juge d'instruction, devant le tribunal correctionnel à la date du 8 mars.

ARRONDISSEMENT DE SAISON

SAISON
MACARONI LA LUNE
BOZON-VERDURAZ
ARRONDISSEMENT DE LILLE

SAINT-ANDRÉ
CHUTE MORTELLE. — Le 14 février dernier, un jeune homme d'une vingtaine d'années, Vincent Gillon, tombait à Saint-André, d'un camion conduit par un cocher demeuré inconnu. Le malheureux fut écrasé par les roues du véhicule et mourut peu de temps après.

Les renseignements sur la mort de Vincent Gillon, qui vient de la chute par un non-lieu, faute d'informations qui permettent de poursuivre qui ce soit.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusionnée par un coup de marteau. Quelques jours de repos.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusionnée par un coup de marteau. Quelques jours de repos.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusionnée par un coup de marteau. Quelques jours de repos.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusionnée par un coup de marteau. Quelques jours de repos.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusionnée par un coup de marteau. Quelques jours de repos.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusionnée par un coup de marteau. Quelques jours de repos.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusionnée par un coup de marteau. Quelques jours de repos.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusionnée par un coup de marteau. Quelques jours de repos.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

ARRAS
ACCIDENTS. — Alfred Golart, 21 ans, demeurant à Saint-Laurent-Blaugny, ouvrier ajusteur aux établissements Heiler, a eu la région thoracique contusion